



Si ce document ne s'affiche pas, [visualisez-le en ligne](#)

Newsletter N° 2 - Août 2023

La disparition des espaces verts de CHEVRY en question

Certaines, certains d'entre vous ont-ils peut-être déjà reçu le document ci-dessous. Si ce n'est pas le cas, ce document résume les réflexions et actions menées à ce jour par l'Association et le collectif au sujet du projet de création de RSS à La Plaine.

Bonne lecture !

"Lors de la réunion publique du 24 juin 2023, des intervenants ont rappelé la construction de plusieurs groupes d'immeubles dans le quartier de Chevry ces quinze dernières années (prés Mouchard, mail des Goussons et parking du golf). Nombreux sont les habitants à avoir choisi Chevry ou Belleville pour leurs habitations à taille humaine. Ils soulignent l'importance, pour leur équilibre de vie, de la présence d'espaces verts, d'espaces sportifs et de loisirs et d'espaces boisés.

Le terrain est artificialisé ? Alors, bétonnons !

Aux habitants exprimant leur attachement aux espaces verts, la mairie répond :
" le terrain de rugby est considéré comme un espace artificialisé".

Le Mode d'Occupation des Sols (MOS), inventaire cartographique de l'occupation du sol, donne dans sa dernière version (MOS 2021) la liste des espaces ouverts artificialisés: parcs, jardins, terrains de sport de plein air, golfs, hippodromes etc...

Sur la carte du MOS de Gif-sur-Yvette, les espaces ouverts artificialisés englobent: la zone de la Plaine (dont le terrain de rugby), le golf, la zone de la Folie Rigault (dont le terrain de football), le terrain du country club mais et les zones végétalisées comprises entre les terrains de tennis et les immeubles du bois carré ainsi qu'une trame verte en Y au niveau de la rocade de Beaudreville (dont le parc de la Nattée).

La mairie fait référence au décret du 29 avril 2022 qui fournit une nomenclature des sols artificialisés. Il faut souligner que ce décret (issu de la loi climat et résilience d'août 2021), comporte de multiples imperfections. Comment comprendre que les jardins, véritables oasis de biodiversité, soient considérés comme « artificialisés » ?

L'association FNE-IdF développe le projet Cartovégétation¹ qui consiste à établir une cartographie de la végétation à haute résolution, permettant de cartographier chaque arbre, chaque buisson, grâce à l'exploitation des données aériennes de l'IGN-F et qui vise à protéger cette végétation.

Cette association souligne que « les outils de cartographie aujourd'hui utilisés (les données Corine Land Cover et le Mode d'Occupation des Sols) sont inadaptés pour produire des données cartographiques complètes sur la végétation. Ces outils ne considèrent en effet que la dominante des parcelles : une parcelle majoritairement urbanisée sera comptée comme totalement urbanisée ».

Un dossier de FNE2 donne un éclairage intéressant sur cette question complexe de l'artificialisation. Par ailleurs, la mairie insiste sur le caractère artificialisé du terrain de rugby en ajoutant: " le caractère végétal apparent du terrain n'existerait pas sans enrichissement du sol et l'arrosage." C'est faux !/span>

[Lire le document complet...](#)

Cordialement,

Le Bureau de l'association Chevy Cadre de Vie